

# 3. Langue nationale, langue officielle, langue vernaculaire, langue véhiculaire, langue maternelle

Avant d'aborder la situation française, il paraît nécessaire de s'entendre sur certaines définitions, en prenant des exemples concrets. Là encore, vue les divergences entre linguistes, le choix sera fait entre ce qui est le plus communément admis, quitte à susciter l'ire de certains lecteurs qui, d'ailleurs, sont souvent des méconnaisseurs évidents de certains travaux récents, et des situations réelles.

## La langue nationale

C'est la langue de la nation ou du peuple, c'est à dire reconnue comme langue nationale, par les états, mais aussi dans certains cas par les autorités ou représentants de communautés s'estimant colonisées par d'autres nations. La langue nationale a pour vocation par son utilisation hégémonique dans le pays de souder l'unité nationale ou par l'extension de son utilisation parmi ceux qui sont considérés comme les membre de la nation (et qui ont la volonté d'en être) de participer à souder l'unité nationale. Elle en est ainsi l'élément primordial constitutif de l'identité nationale.

Ce peut être donc une langue maternelle pour l'ensemble des membres de la nation ou une langue apprise pour les locuteurs d'une langue vernaculaire ou par les locuteurs d'une langue de son pays d'origine dans le cas d' un immigré.

Rappelons ici le concept républicain de la nation, élaboré

lors de la révolution française : sont considérés comme membres de la nation (ou du peuple qui désigne alors les mêmes membres) tous les résidents du même territoire étatique, avec une égalité des droits, quelque soit l'origine ethnique de chacun.

« lire les articles sur la conception républicaine de la nation sur le site <http://laicite.republique@free.fr>

Il ne s'agit donc pas du concept ethnique de la nation, propre aux cultures anglosaxonne (qui parle par exemple des nations amérindiennes) et autres communautaristes.

La langue nationale peut ainsi avoir des origines différentes :

1) Elle peut être issue d'un dialecte parlé (et écrit) dans un territoire géographique donné, lequel s'est forgé historiquement par divers processus, et qui par volonté politique se développe dans une aire étatique puis est adopté par l'ensemble de ceux qui constituent la nation : c'est le cas du français, de l'italien et du mandarin, pour ne citer qu'eux, ou qui regroupe des communautés partagées par des frontières de plusieurs états colonisateurs (cas du kurde)

2) Elle peut être « construite » (c'est à dire fabriquée) par l'élite politique et intellectuelle d'une nation étatique à partir de plusieurs dialectes parlés dans le pays (cas du norvégien), ou à partir d'une langue véhiculaire utilisée dans le pays pour les communications commerciales sans être une des langues maternelles ou vernaculaires (cas de l'indonésien construit à partir du malais qui est utilisé comme langue véhiculaire de la région)

3) elle peut être construite par l'élite politique et intellectuelle d'une nation qui se constitue ,à partir d'une langue ancienne qui n'est plus utilisée (cas de l'hébreu moderne).

## **La langue officielle**

Elle est nommée ainsi souvent la langue apportée par le colonisateur et qui est parlée et écrite seulement par une

élite intellectuelle et politique du pays, utilisée pour les actes officiels du pays et l'enseignement surtout supérieur, à cause de la multiplicité des langues vernaculaires utilisées dans le pays.

C'est le cas bien sur des états africains avec le Français, l'Anglais et le Portugais, mais même aussi de certains états d'Amérique latine comme la Bolivie avec l'espagnol face à l'aymara et le quechua (dont leur importance comparable ne peut exclure l'une des 2 pour adopter une langue nationale unifiante), dans lesquels la langue du colonisateur n'a pu éliminer (tout au moins pas encore) les langues vernaculaires à cause d'un sentiment, voire d'une volonté consciente de résistance de la part de communautés qui se refusent de se reconnaître dans la langue du colonisateur.

La remarque à faire évidemment à ce sujet est que la langue nationale s'impose dans un pays non seulement par la volonté politique et intellectuelle des élites d'un pays, mais aussi par l'adhésion du peuple du pays concerné. C'est la raison du succès en quelques générations des langues construites choisies pour langue nationale par volonté politique comme le norvégien, l'indonésien et l'hébreu moderne, et la résistance d'adhésion aux langues du colonisateur, même choisies comme langues officielles.

Constatons d'ailleurs la difficulté des pays africains colonisés par le français, tiraillés par l'utilisation de leurs langues vernaculaires multiples, leur langue officielle et l'utilisation mondiale de l'anglais, difficultés pour les populations aussi bien linguistiques que d'unité nationale (cf les hostilités communautaires ethniques dans ces pays qui sont sans nulle doute favorisées par ces difficultés linguistique en l'absence de langue nationale vraie unificatrice). Est-ce ainsi une des raisons essentielles de l'engouement de l'enseignement et de l'utilisation de l'Espéranto dans un pays comme le Togo?

## **La langue maternelle**

Elle est considérée comme langue maternelle la langue apprise en premier par l'enfant. Rares sont les vrais bilingues (mais il y en a) qui assimilent en même temps 2 ou même plusieurs langues grâce à leur entourage parental. Il peut bien sur s'agir de langue nationale, de langue officielle, de langue vernaculaire, de langue véhiculaire ou communautaire.

## **La langue vernaculaire**

Elle est nommée ainsi la langue parlée seulement au sein d'un territoire restreint dans un état ou une province d'un état ou dans une communauté spécifique restreinte du pays (langues amérindiennes dans le Canada, les USA, la Guyane, langues mémalnésiennes et polynésiennes, mais aussi les langues créoles). A ne pas confondre avec langue maternelle , car dans ces territoires restreints d'un pays, les langues vernaculaires ont parfois cessé d'être langues maternelles pour la plus grande partie de la population de ces territoires qui a adopté comme langue maternelle pour ses enfants la langue nationale ou véhiculaire. C'est le cas emblématique des langues régionales en France qui ne peuvent plus être considérées comme langues maternelles que pour seulement une minorité de la population du territoire concerné (en particulier pour ce qui est de l'alsacien, du breton, du corse, voire encore un peu du béarnais ou du francique ou du gallo), mais qui sont parfois des langues apprises secondairement par des populations attachées aux parlers de leurs ancêtres ou par volonté de refus de l'unité nationale républicaine d'une frange obscurantiste.

## **La langue véhiculaire**

Parfois de nature communautaire), la langue véhiculaire est soit la langue vernaculaire d'un petit territoire mais adopté pour les communications et les échanges socioéconomiques de

toute une région géographique (et donc parlée par la la majorité des populations de ces régions au moins pour l'essentiel). C'est le cas du malais pour l'Asie du Sud-est et du kiswahili, de l'haoussa, de l'ouolof, du bambara pour l'Afrique. Sont devenues aussi langues véhiculaires le pidgin english (anglais simplifié dénaturé), le français, le russe, l'arabe officiel et bien sur l'anglais pour certaines parties du globe. Sont également à rattacher aux langues véhiculaires les langues dites communautaires qui ont (ou ont eu comme le yiddish) le même rôle de communication sociale (cas du romani toujours actuellement, du pundjabi pour les Sikhs disséminés) Enfin, il est à noter que certains pays appellent langues nationales des langues de minorités pour tenter de garder la paix sociale par quelques facilités d'expression et d'enseignement comme l'amhazigh (kabyle) dans l'état algérien tiraillé entre une langue officielle, l'arabe classique peu utilisé dans les populations hormis par une élite culturelle et politique face au dialecte arabe algérien et même au français, langue du colonisateur encore souvent utilisée prioritairement. C'est aussi le cas des multiples langues vernaculaires de chaque état africain subsaharien.

Nous noterons ensuite que nous employons le terme de dialecte pour définir des parlors différents que l'on relie à une langue théorique, parfois non employée ou à une langue dominante, et qui présente souvent le caractère d'intercompréhension avec les locuteurs des autres dialectes ou de la langue dominante.

Quant à la notion de bilinguisme (ou plus rarement de plurilinguisme, mais alors à ne pas confondre avec une politique de multilinguisme), il est nécessaire de bien différencier plusieurs situations très différentes.

1) Le bilinguisme maternelle du à des couples mixtes ou à un environnement familial ou de voisinage, relativement rare, parfois communautaire.

2) le bilinguisme d'un territoire étatique où la langue maternelle est suivie par l'apprentissage précoce à l'école soit de la langue nationale (cas de l'indonésien) soit de la

langue dominante (cas de l'anglais pour les québécois), soit de la langue véhiculaire ou officielle (français en Afrique, russe pour les républiques soviétiques avant 1992) ou seulement par l'environnement social et économique (cas du kiswahiliet et du pidgin english). Pour les québécois dont la frontière linguistique n'est pas stricte (près de 10% d'anglophone résident disséminés dans la province), le bilinguisme a toujours favorisé l'utilisation de l'anglais, langue dominante de l'état canadien (cf les multiples rapports présentés à leur assemblée nationale)

3) le bilinguisme étatique pour répondre aux besoins de 2 (voir plus) communautés distinctes, nous dirons nationales dans notre conception républicaine de la nation, séparées par une frontière linguistique fixe : cas emblématiques de la Belgique entre néerlandophones et francophones, (sans parler des 60 000 germanophones), cas de la Suisse entre ses 3 langues nationales : Allemand pour 70% de la population, Français pour 24% et italien pour 6%, (sans parler du romanche chez une population dans laquelle l'Allemand est la langue véhiculaire) mais aussi en Finlande où la minorité nationale suédoise anciennement colonisatrice, 7% de la population, est concentrée et est hégémonique dans moins de 10 communes continentales et les îles Aaland (sans parler de la toute petite minorité linguistique lapone).

Dans tous ces cas, ce n'est pas la majorité de la population qui est authentiquement bilingue (ou plurilingue), mais l'Etat qui regroupe 2 ou plusieurs communautés à caractère national. Tout ce rappel succinct est nécessaire pour définir une politique des langues dans la conception républicaine pour la France et la construction européenne, ce que nous allons essayer de faire dans les articles suivants.

Mais constatons pour ce faire, avec plus de force et de clarté, grâce à ces exemples, ce que nous avons déjà affirmé dans l'article précédent :

– C'est le choix d'une langue nationale qui crée l'identité et le lien national, et qui devient toujours dans 3 ou 4 générations une langue maternelle pour la grande majorité de

la population concernée.

– Une langue nationale peut s'imposer d'elle-même par la volonté commune d'une population qui résiste à l'hégémonie de la langue du colonisateur (cas du guarani pour le Paraguay face à l'Espagnol qui garde alors seulement le caractère de langue officielle et de langue véhiculaire pour toute la région géographique)

– Les échecs pour imposer une langue nationale non encore adoptée majoritairement par les populations alentour se trouvent essentiellement dans les cas où la langue anglaise est dominante (cas de l'échec de l'imposition du gaélique en Irlande et du recul même lent du français au Québec) malgré une politique ultravolontariste étatique ou provinciale.

– L'impérialisme de la langue anglaise quand il n'y a pas en face d'elle de langue nationale ancrée majoritairement dans la population depuis plusieurs générations (au moins 3 ou 4) et quand elle est dominante tout autour d'une aire géographique est destructrice.

C'est donc bien tout l'enjeu et le processus de la mondialisation néolibérale par le moyen de la langue anglaise.

**Valentin BOUDRAS-CHAPON**